

Le 09 juillet 2024

A LIRE ATTENTIVEMENT IMPORTANT

Madame, Monsieur,

Tous les élèves de l'établissement sont assurés à un contrat de groupe auprès des Mutuelles St Christophe qui couvre la garantie Individuelle Accident scolaire et extra-scolaire (document joint).

Chaque parent est invité à se connecter sur l'Espace « Parents » sur lequel il pourra prendre connaissance du tableau des garanties et accéder aux démarches et documents en ligne.

➤ Pour toutes questions en cas d'accident le secrétariat du collège reste à votre écoute.

D'autre part, dans ce contrat, n'est pas comprise la garantie Responsabilité Civile. Elle est souvent incluse dans le contrat habitation et intervient lorsque votre enfant est responsable de dommages causés à autrui.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous fournir pour le vendredi 30 août 2024 une attestation de votre assurance personnelle couvrant la responsabilité civile de votre enfant pour l'année scolaire 2024/2025.

N.B. : Aucune transmission de cette attestation par mail ne sera acceptée. Merci de fournir uniquement un exemplaire papier.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Chef d'Etablissement,

M. PANIS

